



## DOSSIER ECONOMIQUE REGIONAL

# LE ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

L'organisation géomorphologique du Languedoc-Roussillon et son climat principalement méditerranéen, se traduisent par un régime hydrologique très contrasté (crues violentes d'automne et de printemps, sécheresse estivale) et une grande sensibilité des différents milieux aquatiques.

Couloir de communication et zone d'accueil d'un flux migratoire (permanent mais aussi saisonnier) fortement positif, la plaine littorale connaît par ailleurs une propension à consommer toujours plus d'espaces naturels pour les besoins conjugués des voies de communication (projets de doublement de l'autoroute A9, de ligne TGV, de transfert hydraulique en direction de la Catalogne) et de l'urbanisation (principalement l'habitat individuel et les réseaux), qui consomme environ 30 km par an au détriment surtout des espaces agricoles, souvent dans les zones périurbaines sur des sols d'une valeur agronomique parfois élevée avec tous les effets induits (carrières, lignes électriques, traitement des déchets, imperméabilisation des sols aggravant les inondations, etc.).

Ces caractéristiques physiques et humaines induisent des enjeux environnementaux forts et souvent spécifiques.

Le «Profil environnemental du Languedoc-Roussillon», publié en 2001 par les services de l'État concernés, recense, hiérarchise et territorialise ces enjeux. Il décline les orientations stratégiques correspondantes<sup>1</sup>.

Les enjeux principaux peuvent être regroupés en deux domaines :

- ◆ L'eau
- ◆ La nature et les paysages

---

1

*Ce document est disponible sur internet*  
(<http://www.environnement.gouv.fr/Languedoc-Roussillon/profil/sommaire.htm>)

# L'EAU

## La sécurité de l'approvisionnement en eau

A l'exception notable du Rhône, les cours d'eau du Languedoc-Roussillon sont caractérisés par des régimes hydrologiques très irréguliers et des débits d'étiages très faibles.

Cette situation a conduit au développement, au cours des dernières décennies, d'importants ouvrages de transfert (canal Philippe Lamour, adducteur Orb etc.) et de stockage de la ressource (près de 400 M m<sup>3</sup> d'eau sur la région), afin de satisfaire les besoins en eau potable (250 M m<sup>3</sup>/an) et d'irrigation (270 M m<sup>3</sup>/an), principalement durant la période estivale.

Sur le secteur littoral, où se concentrent les principaux besoins, l'adéquation ressources-besoins ne se pose pas en terme de ressources mais plutôt en terme de sécurité de l'approvisionnement, certaines grandes agglomérations n'exploitant à ce jour qu'une seule ressource.

Par ailleurs, l'augmentation prévisible des besoins impose d'optimiser la gestion des infrastructures de stockage ou de transfert existantes et d'engager une gestion raisonnée des systèmes aquifères alluviaux ou profonds, actuellement exploités sans véritable vision prospective globale.

Un effort doit également être consenti pour mieux connaître et exploiter les importantes ressources karstiques régionales, encore très faiblement utilisées.

## La préservation de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques

La situation peut être considérée comme globalement satisfaisante même si environ un quart du linéaire de cours d'eau du bassin-versant méditerranéen de la région subit une pollution nette, voire importante.

Sur ces cours d'eau, il convient particulièrement de souligner les problèmes suivants qui nécessitent une forte implication des acteurs locaux pour être durablement traités :

- ◆ présence de secteurs très dégradés en aval des principales agglomérations (Lez aval, Canal de la Robine, Gardon d'Alès, Vistre) et au droit des étangs littoraux (étangs palavasiens, de l'Or) ;
- ◆ stagnation globale de la qualité (réduction des points noirs mais perte de linéaire de cours d'eau de très bonne qualité) ;
- ◆ dégradation physique et banalisation de nombreux milieux aquatiques, liées à diverses interventions humaines, parfois anciennes (extractions de granulats, recalibrage, remblaiement ou assèchement des zones humides etc.) ;
- ◆ apparition de pollutions diffuses d'origine agricole sur certains aquifères superficiels (nappe de la Vistrenque dans le Gard, nappe alluvionnaire villafranchienne de Mauguio-Lunel dans l'Hérault, nappe de Vixiège dans l'Aude) ou profonds (nappe plioquaternaire du Roussillon dans les Pyrénées-Orientales), qui constituent un enjeu fort en matière de ressource en eau potable et dont il faut assurer la gestion patrimoniale.

Au-delà de la nécessaire poursuite des actions classiques de dépollution, un important effort est donc à conduire sur les nouvelles formes de pollution (eaux pluviales de ruissellement, pollution par les toxiques et les nutriments, bactériologie) et visant à la restauration physique des milieux aquatiques dégradés.

## **La réduction des risques d'inondation**

Le Languedoc-Roussillon connaît des crues violentes et rapides, en relation avec ses caractéristiques géomorphologiques et climatiques. La sécurité des personnes et des biens en cas d'inondation est un enjeu environnemental majeur.

Ces crues provoquent des érosions considérables sur les versants et les berges (à titre d'exemples, la crue du Tech d'octobre 1940 aurait arraché et transporté près de 10 millions de tonnes de matériaux).

Ces conditions, ainsi que la faible pente des rivières en zone littorale où se trouve concentré l'essentiel des activités, déterminent des événements catastrophiques aux conséquences matérielles et humaines très lourdes.

*La seule crue de Nîmes en octobre 1988 a fait près de 610 millions d'euros de dégâts, plus récemment la crue de 1999 dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales a tué 35 personnes et occasionné 671 millions d'euros de dommages soit 168 millions au seul domaine public.*

Ainsi, depuis 1982, les inondations et les effets exceptionnels dus aux précipitations ont été la cause de 95% des événements qui ont fait l'objet d'un arrêté déclarant l'état de catastrophe naturelle (seules 6 % des communes n'ont pas été touchées).

Cette situation s'est aggravée dans les dernières décennies faute d'entretien de nombreux cours d'eau et en raison d'une insuffisante maîtrise de l'occupation des sols en zone inondable : 20 % des communes et 9 % de la population régionale sont concernées par un risque fort ou très fort d'inondation.

Un travail considérable a été entrepris, dans le cadre du plan décennal de prévention des risques naturels décidé en janvier 1994, pour développer la connaissance des zones inondables et l'information préventive du public, renforcer l'annonce des crues, maîtriser l'urbanisation en zones à risques et entretenir les rivières de la région (11 millions d'euros de travaux en 1994 et 1995).

Un important programme de réalisation de travaux de protection des lieux habités étudiés à l'échelle des bassins-versants fait l'objet d'un volet financier spécifique du Contrat de Plan Etat Région (CPER) et du Document Unique de Programmation Objectif 2 (DOCUP).

Le risque d'érosion et de submersion marine est également présent sur une bonne partie du littoral long de 220 km. Ainsi, depuis 1945, 260 hectares ont été gagnés par la mer en Languedoc-Roussillon (hors remblais des stations touristiques).

Ce solde révèle des situations contrastées selon la portion du littoral considérée : l'érosion est la plus forte à l'embouchure du Petit Rhône et sur le littoral de la Petite Camargue.

De même, la côte sableuse du Languedoc-Roussillon peut-être profondément submergée par les eaux de la mer lors de situations météorologiques particulières ou de phénomènes tectoniques sous-marins (l'événement le plus récent a eu lieu en décembre 1997).

## **La protection et la gestion des milieux lagunaires littoraux**

Ces milieux, largement façonnés par l'homme et qui s'étendent sur près de 40 000 ha, constituent un patrimoine écologique, économique, paysager et culturel pour le Languedoc-Roussillon.

Les lagunes et les marais les bordant constituent des secteurs de grand intérêt environnemental (flore, avifaune, paysage) particulièrement fragiles et souvent dégradés ("malaïgues" liées à des crises dystrophiques, comblement, assèchement, mise à francs-bords etc.).

Le maintien ou la restauration de la fonction écologique de ces milieux lagunaires littoraux constitue une priorité dans l'optique d'un développement touristique durable de la région et du maintien de son identité littorale.

## **Le développement de la gestion locale et concertée de l'eau**

Les procédures de planification locale, encadrées par les Schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux, doivent être encouragées afin de disposer d'un cadre d'actions clair et cohérent à l'échelle des hydrosystèmes concernés.

Des contrats de rivière, de baie ou de nappe sont en cours (Tech, Orb, étang de Thau, nappe de l'Astien, étang de Salses-Leucate), en phase d'élaboration (étang de l'Or, Gardons) ou d'émergence (Complexe des étangs de Bages-Sigean).

Un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux est en cours (Petite Camargue gardoise, Gardons). D'autres sont en phase d'élaboration (Basses plaines de l'Aude, Hérault, Lez Mosson Etangs Palavasiens, Agly, Tarn amont, Lot amont) ou en phase d'émergence (Aude amont, ) tandis que la rivière Vistre et la nappe de la Vistrenque font l'objet de démarches globales de gestion menées par des syndicats mixtes.

La gestion parcimonieuse et raisonnée des ressources et des milieux suppose par ailleurs le développement de structures de gestion intercommunales autour de l'eau notamment sur les grands bassins encore peu couverts (Hérault, Orb, Vistre, Tech, étangs littoraux, nappes d'eau souterraine) afin d'assurer une vision globale à la bonne échelle, une concertation entre les acteurs et de permettre la prise en charge de l'aménagement et de l'entretien des milieux aquatiques concernés.

## **LA NATURE ET LES PAYSAGES**

Le patrimoine naturel du Languedoc-Roussillon est un des plus riches et variés parmi les régions métropolitaines.

- ◆ 896 zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique (couvrant 47 % de la superficie de la région) et 23 zones importantes pour la conservation des oiseaux sauvages (couvrant 22 % du territoire régional) sont inventoriées. Ces proportions sont les plus importantes parmi les régions métropolitaines.

Une augmentation des efforts pour la conservation des espèces faunistiques et floristiques rares ou menacées est nécessaire.

- ◆ Les 104 zones de l'inventaire des milieux naturels d'importance communautaire (soit 29 % de la région) abritent plus d'un quart des habitats naturels européens dont la préservation est considérée comme prioritaire par l'annexe I de la Directive européenne de 1992.
- ◆ La forêt, qui s'étend sur 34 % du territoire, poursuit son extension, à un rythme annuel d'environ 1 %, plus en raison des accrus naturels que du boisement volontaire.

Grâce à l'existence du Parc National des Cévennes (dont la zone centrale s'étend sur 918 km<sup>2</sup>, soit 3,3 % de la superficie régionale ), les espaces naturels protégés (15 réserves naturelles, 11 réserves naturelles volontaires, 19 arrêtés de protection des biotopes) représentent environ 4 % de la superficie régionale, un ratio bien supérieur à la moyenne française.

La superposition des milieux naturels remarquables et des espaces protégés révèle une assez bonne convergence : une proportion faible, mais significative, du patrimoine naturel régional est protégée.

Le Conservatoire du littoral possède environ 7 000 hectares, soit environ 10 % du linéaire côtier.

Le Languedoc-Roussillon doit aussi assurer le maintien et la préservation des 550 espaces protégés dont 128 sites classés.

Ces milieux, qui représentent le quart de la surface des espaces protégés en France, constituent une part essentielle de la richesse, de la diversité du patrimoine naturel et des paysages et donc de l'attractivité du Languedoc-Roussillon. Il convient donc de freiner la régression de la biodiversité, de préserver les milieux naturels patrimoniaux de l'artificialisation et de gérer et valoriser les paysages y compris en zone urbaine et périurbaine.

Quelques grandes entités paysagères emblématiques du Languedoc-Roussillon font déjà l'objet d'une protection : Gorges du Gardon, massif dunaire de l'Espiguette, cirque de Navacelles, étangs montpelliérains, massif de la Gardiole, Gorges de l'Hérault, Canal du Midi, massif du Caroux, massif de la Clape, sites littoraux de la côte rocheuse, massif du Canigou, massif du Carlit, et plus récemment Gorges du Tarn. De plus, l'Etat s'est engagé dans une démarche de protection :

- ◆ au titre des sites classés : des Basses-Plaines de l'Aude, de l'arrière-pays de Banyuls-sur-Mer.
- ◆ Au titre des réserves naturelles : du Val de Galbe dans le Massif du Carlit et du réseau des grottes de la bande calcaire audoise et héraultaise dont la qualité des concrétions est d'intérêt européen.

Enfin, la pression des principales agglomérations (Montpellier, Narbonne et Perpignan) et des projets de certaines stations touristiques amène l'Etat à veiller aussi sur les grands espaces régionaux et interrégionaux particulièrement menacés par l'urbanisation : le triangle sud de Montpellier, le Gard rhodanien dans le triangle Nîmes-Avignon-Arles, la Petite Camargue, les Pays et Etangs du Narbonnais, la Côte rocheuse du Roussillon.